

| | |
|-----------------------------------|-------|
| Province* | Club* |
| *Mentions préalables obligatoires | |

| Identité et coordonnées du candidat pilote/co-pilote | | |
|--|--|--------------------------|
| Nom : | | Fait à _____, le _____ |
| Prénom : | | Signature du demandeur : |
| Date de naissance: | | |
| Adresse : | | |
| Tel. /GSM : | | |
| E-mail : | | |

Attestation d'aptitude médicale ASAF

Téléchargez le présent document et imprimez-le, rendez-vous chez le médecin et demandez-lui de le compléter, après examen. Introduisez-le, ensuite, au format PDF, dans l'application informatique lors de la demande de licence.

Contre-indication absolue :

- épilepsie, sous traitement ou non, avec manifestations cliniques constatées pendant les 10 dernières années ;
- tout problème cardio-vasculaire avec risque de mort subite ;
- cécité monoculaire.

Je, soussigné, Dr. déclare que le candidat pilote /co-pilote identifié(e) ci-dessus a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile ni du Karting, en compétition.

J'atteste être le médecin de famille du demandeur*/ un médecin agréé par le RACB-Sport*

* Biffer la mention inadéquate

Examen(s) complémentaire(s) demandé(s) :

Examen Cardiologique ** (obligatoire pour les demandeurs de 50 ans et plus)

Examen Ophtalmologique**

** Cochez la case si l'examen est demandé

Date, signature et cachet du médecin examinateur :

Remarque : INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement)

SURVEILLANCE MEDICALE

LICENCE "HANDI"

Je, soussigné, Dr., cardiologue, déclare que l'examen cardiologique réalisé ce jour sur le candidat pilote/co-pilote identifié(e) ci-dessus :

Ne contre-indique pas la pratique du sport automobile ni du Karting en compétition*.

Contre-indique la pratique du sport automobile et du Karting en compétition*.

*Cochez la case adéquate.

Validité de l'examen :

- Le/la candidat(e) a entre 50 et 59 ans : 31 décembre 2025 31 décembre 2026 31 décembre 2027 *

*Veuillez cocher la durée de validité de l'examen qui ne peut excéder 3 années civiles pleines.

- Le/la candidat(e) a 60 ans et plus : 31 décembre 2025 *

*Après 60 ans, la validité de l'examen ne peut excéder une année civile pleine.

N.B. : Si l'agrément a été accordé en décembre, la période de validité prendra cours au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Date, signature et cachet du cardiologue :

Je, soussigné, Dr., ophtalmologue, déclare que l'examen ophtalmologique du candidat pilote/co-pilote identifié(e) ci-dessus :

Ne contre-indique pas la pratique du sport automobile ni du Karting en compétition, cet agrément étant valable jusqu'au

Contre-indique la pratique du sport automobile et du Karting en compétition*.

Date, signature et cachet de l'ophtalmologue :